

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-4-4-16

Séance du vendredi 20 mars 2009

### **ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2009**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU les délibérations n°2008-5-4-1 et n°2008-5-4-2 du 11 décembre 2008 relatives au budget primitif 2009,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue les subventions et l'avance remboursable d'un montant total de 10 766 150 € telles que figurant au tableau annexé au rapport,
- décide de l'affectation par opération pour les programmes I 214 subventions d'investissement dans les maisons de retraite, I 314 avance remboursable en cas de maîtrise d'ouvrage d'une commune ou d'un établissement public intercommunal dans les maisons de retraite et I 224 subventions d'investissement pour les foyers pour adultes handicapés, conformément à la répartition figurant au tableau joint en annexe au rapport, étant précisé que les dépenses seront imputées au chapitre 204, nature 20414, 20417-8 et 2042 fonctions 53 et 52 pour les subventions et au chapitre 27 nature 2741 et fonction 53 pour l'avance remboursable,

- approuve les projets de conventions pour le versement de subventions d'investissement supérieures à 23 000 € aux organismes privés entre le Département et le Groupe Hospitalier du Centre Alsace à COLMAR, l'Association de Soins et d'Aides de Mulhouse et Environs (ASAME) à MULHOUSE et l'Association Marie Pire à ALTKIRCH pour le versement de trois subventions d'un montant respectif de 309 430 €, 47 900 € et 379 390 € et le projet de convention d'avance remboursable avec le Syndicat pour la Maison d'Accueil pour Personnes Agées de Kunheim (SYMAPAK) à KUNHEIM d'un montant de 477 680 €,

Il est précisé, que lors de la prochaine DM1, il sera proposé de prélever l'autorisation de programme d'un montant de 477 680 € sur le programme I214 (subventions d'investissement pour les établissements de personnes âgées) pour l'inscrire sur le programme I314 (avances remboursables pour les établissements de personnes âgées – maîtrise d'ouvrage d'une commune ou d'un établissement public intercommunal) et de virer les crédits de paiement correspondants du chapitre 204 nature 20414 vers le chapitre 27 nature 2741.

- et autorise le Président du Conseil Général à signer ces conventions.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions